

Composition de l'équipe

1 Médecin

1 Cadre du service

1 Infirmière

2 Aides-soignantes

1 AMP

L'infirmière est joignable par téléphone du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h

Un répondeur vous permet de laisser un message en cas de besoin.

Pour les contacter :
07.50.15.50.76 ou 07.50.15.50.77

Territoire d'intervention



L'équipe intervient sur les secteurs de La Châtaigneraie, Pouzauges, Les Essarts, Luçon, Fontenay le Comte, Chantonay et Les Herbiers.

Groupe public hospitalier et médico-social des Collines Vendéennes

Siège social :
9, avenue du maréchal Leclerc
85120 LA CHATAIGNERAIE

02.51.53.41.90
emm@ch-chataigneraie.fr



Equipe Mobile Territoriale de Médicalisation

En faveur des personnes handicapées vieillissantes

En partenariat avec



Missions de l'équipe

L'équipe mobile de médicalisation (EMM) intervient auprès des structures accueillant des personnes handicapées vieillissantes (âgées de 45 ans minimum au moment de l'admission) et dont les besoins en soins liés au vieillissement nécessitent la mise en œuvre d'un plan de soins coordonné.

Ces personnes doivent avoir une double orientation : FAM ou SAMSAH . Ce sont principalement

- des résidents de Foyer de Vie en attente d'une place en Foyer d'Accueil Médicalisé.
- des personnes accompagnées à domicile par un SAVS en attente d'une place en SAMSAH, d'une place en Foyer d'Accueil Médicalisé ou en EHPAD.
- Des résidents en Foyer de Vie avec un projet EHPAD (dérogation d'âge, d'orientation possible (retour d'hospitalisation) à voir avec l'équipe.

Modalités d'intervention

L'équipe mobile répond aux besoins suivants :

- évaluer les besoins en soins de la personne handicapée en lien avec l'établissement et rédiger le projet de soins intégré au projet personnalisé de la personne accueillie.
- organiser un réseau médical et paramédical avec les ressources du territoire.
- assurer la coordination et la continuité des soins, dans l'établissement ou au domicile.
- assurer un soutien aux professionnels par la formation et le transfert du savoir-faire en matière d'accompagnement (cf thématiques proposées).
- assurer des actions de prévention des risques liés à l'âge et au handicap.

Les établissements définissent avec l'EMM une fiche de mission retraçant les modalités d'intervention en sollicitant l'adhésion du résident ou de son représentant légal. Une convention d'intervention sera établie précisant les modalités de prise en charge, les actes à réaliser, leurs durées et la fréquence et la date prévue de fin de prise en charge par l'EMM.

Le dossier d'admission est à demander à l'EMM. Ce dossier comprendra :

- Une partie administrative
- Une partie médicale
- Les dossiers seront étudiés en commission d'admission composée de l'ensemble de l'équipe EMM.

**L'équipe intervient
7 jours sur 7
02.51.53.41.90**